

La constitution

ai beaucoup réfléchi; en tant qu'anglophone, ayant eu le privilège de vivre pendant de nombreuses années au Québec et de représenter des circonscriptions de cette province, j'ai été préoccupé plus que quiconque—je pense—par les droits constitutionnels des minorités. Les minorités qui m'inquiétaient le plus étaient—bien évidemment—les Québécois francophones. J'avais l'habitude de prendre la parole à la chambre dans les années 1960 pour parler avec grande fierté du bon traitement qu'on me réservait dans cette province en tant que Québécois anglophone. Je suis certain qu'au cours des années 1960, à la demande du premier ministre, le regretté M. Pearson, j'ai parlé dans toutes les provinces du genre de Canada que nous pourrions façonner si la grande tolérance et la grande compréhension des deux langues officielles, des deux cultures et des deux principales religions, qui étaient devenues un mode de vie au Québec, pouvaient se répandre d'un bout à l'autre de notre grand et beau pays.

Je dois dire que des progrès remarquables ont été accomplis. Je me souviens d'avoir été dans l'embarras quand, en 1962, des gens de ma circonscription étaient venus visiter le Parlement et que je n'avais pu leur trouver un guide capable de leur expliquer dans les deux langues officielles l'histoire de ce magnifique édifice. Ces choses-là n'arrivent plus de nos jours. Je me souviens aussi du temps où les deux versions officielles des documents n'étaient jamais déposées simultanément à la Chambre. C'était entendu. Quand on déposait un document, on donnait quelque vague explication au sujet de la traduction, qui était prête six semaines ou deux mois plus tard, si jamais elle l'était. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Je crois que l'Ontario a fait beaucoup de progrès. Depuis que je représente la circonscription de Lincoln, j'ai été impressionné par les progrès accomplis par le gouvernement conservateur de l'Ontario au plan de la langue et de la culture.

J'étais là aussi au Québec, monsieur l'Orateur, quand le gouvernement provincial m'a retiré certains des privilèges dont je jouissais à titre de Québécois anglophone, privilèges qui pour moi devaient devenir des droits, par exemple le droit de poser une enseigne rédigée en n'importe quelle langue, si j'étais en affaires. Les Québécois se sont vu retirer ce droit. C'est alors que je me suis rendu compte à quel point les droits individuels ne tiennent qu'à un fil quand ils sont inscrits dans la législation provinciale et non dans la constitution fédérale. Il y a longtemps que j'en suis venu à cette conclusion, monsieur l'Orateur.

En fait, si je retourne en arrière et que je songe à la vision de M. Diefenbaker, incarnée dans sa déclaration des droits, à M. Pearson et à son drapeau, ou encore à l'opiniâtreté du premier ministre (M. Trudeau) à propos de la loi des langues officielles, je crois qu'il n'est pas exagéré de dire que si ces changements fondamentaux n'avaient pas été faits, si l'on n'avait pas pris des mesures en vue de raffermir les symboles du fédéralisme et le fédéralisme lui-même à la Chambre, si nous n'avions pas plaidé une fois de plus par la voix de Québécois francophones du calibre du premier ministre, du ministre de la Justice (M. Chrétien), du ministre des Postes (M. Ouellet) ou, plus loin dans le passé, du regretté Guy Favreau—je pourrais les nommer tous, certains ne sont plus parmi nous—si nous n'avions pas fait appel à ces gens pour venir à la Chambre des communes rappeler aux Canadiens français que le Canada est leur pays, le Canada tout entier, et pas seulement le Québec,

qu'ils y avaient bien un rôle à jouer, que l'un d'eux pouvait devenir premier ministre et qu'ils pouvaient avoir au sein du cabinet un poids et une influence qui commande le respect bien qu'ils soient des Québécois de langue française, que la discrimination, ici du moins, avait disparu, je doute fort que nous ayons pu gagner le référendum.

A vous, monsieur l'Orateur et à tous les députés, je dis que ce que nous accomplissons maintenant aura autant d'effet dans deux, trois, cinq ou dix ans si les forces séparatistes tentent un nouvel assaut. Les Pères de la Confédération ont adopté un régime fédéral. Lisez leurs discours attentivement et vous verrez qu'ils ont aussi opté en faveur d'un gouvernement central fort dans notre régime fédéral, aussi fort qu'ils ont pu l'établir sans perdre l'appui du Québec et des provinces de l'Atlantique.

J'ai soutenu qu'au fil des années, à cause de lois provinciales, de l'évolution de la situation économique, le gouvernement central est devenu plus faible que certains gouvernements provinciaux, surtout dans le domaine de l'économie. Vous pourriez très bien me dire qu'il y a moyen de rétablir l'équilibre. C'est vrai; c'est arrivé. Le gouvernement fédéral a assumé des pouvoirs immenses par nécessité pendant la guerre, pouvoirs auxquels il a eu parfois du mal à renoncer. Par contre, il a renoncé trop facilement à d'autres pouvoirs, à mon sens. Le fédéralisme actuel que nous voulons modifier—ce qui est dangereux—a donné d'excellents résultats.

Nous sommes le plus beau pays du monde grâce à notre système économique. Nous sommes parvenus à promouvoir en même temps la libre entreprise et la réforme sociale. Nous avons les travailleurs les mieux formés du monde parce que nous nous sommes toujours efforcés de promouvoir l'égalité des chances et l'instruction gratuite quand c'est possible. Nous avons les travailleurs les plus sains du monde grâce à notre régime d'assurance-maladie et à la volonté de nombreux gouvernements d'appliquer la réforme sociale. Nous avons appliqué un principe extrêmement original, celui de la péréquation, du partage, qui a fait la différence, trop souvent, je présume, entre l'inégalité et l'égalité des chances.

● (1700)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen)—La publicité gouvernementale—L'approbation d'annonces unilingues; le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn)—Les finances—La politique du gouvernement en matière de taux d'intérêt; le député de Nunatsiak (M. Itinuar)—La constitution—La participation des autochtones et de la population du Nord aux discussions constitutionnelles.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion et les bills publics.